

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

du 2/06/80
LE DECRET N° 80/250 /MJ.DGTFP.DFP/22021/15
portant intégration et nomination de Monsieur
NKODIA Gérard dans les cadres de la catégorie
A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux
Publics).-

-----oo0oo-----
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT.

-----o0o-----

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires;
D.B. (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60-90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie AI des Services Techniques;
(/u le décret n° 62-130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62-197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15-62 du 3.2.1962 por-
tant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62-198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories AI;
D.C.F. (/u le décret n° 63.81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles
7 & 8;
(/u le décret n° 67-50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements;
(/u le décret n° 74-470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79-154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
S.G.F. (/u le décret n° 79-155 du 4.4.1979 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;
(/u la lettre n° 4074/MEN.DOC du 2.11.1979 du Directeur de
l'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier de candi-
dature constitué par l'intéressé;
(/u le décret n° 79/706 du 30.12.79 portant modifiant
la composition du Conseil des Ministres;

LE DECRET :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3.3.1960 susvisé, Monsieur NKODIA Gérard, né le 22.1.1952 à Bacongo (Brazzaville), titulaire de la maîtrise ès Sciences, "Spécialité : Construction industrielle" obtenu à la Faculté du Génie Civil et d'Architecture de l'Institut Polytechnique de Lodz (Pologne), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Génie Civil) et nommé au grade d'Ingénieur stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Travaux Publics et de la Construction, Chargé de l'Environnement.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 20 Juin 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Travaux Publics
et de l'Aviation Civile,
Chargé de l'Environnement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Capitaine ~~Henri~~ MOUNDELE-NGOLLE.-

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux,

Victor TAMBA-TAMBA.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- MTAC 1
- DGTAC 2
- DCSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2